



PRIÈRE

DIX HEURES

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} MORLEY-LECOMTE où elle propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 230 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act (2)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} LAMOUREUX, MM. KINEW et REYES, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. JOHNSTON et MOSES interviennent. M. WIEBE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. MICHALESKI présente la proposition suivante :

Proposition n° 24 : Félicitations adressées au gouvernement provincial pour ses investissements dans la mise en valeur du poisson et de la faune

Attendu :

que le Manitoba est doté d'un vaste territoire sauvage ainsi que d'une riche diversité d'espèces halieutiques et fauniques;

que le gouvernement provincial reconnaît l'importance de la biodiversité;

qu'il a réalisé des investissements partout dans la province afin de soutenir les initiatives de mise en valeur du poisson et de la faune;

que le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune soutiendra également les stations piscicoles du gouvernement et procurera des possibilités de conservation et d'éducation;

qu'il est crucial de préserver les espèces halieutiques et fauniques, d'autant plus que les Manitobains, en raison de la pandémie de COVID-19, sont particulièrement encouragés à explorer les vastes paysages naturels ainsi que les activités récréatives de plein air de leur province;

que des investissements dans des initiatives comme le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune constituent des mesures importantes prises dans le but de protéger, d'accroître et d'étudier les populations halieutiques et fauniques au profit des futures générations;

que ce fonds permettra à des collectivités et à des organisations de l'ensemble de la province de promouvoir et de prôner la mise en valeur et la préservation du poisson et de la faune,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial pour ses investissements dans le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune et pour son engagement général à l'égard de la protection des vastes paysages et des diverses espèces qu'héberge le Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. MICHALESKI intervient.

MM. BRAR, SMOOK, GERRARD, WOWCHUK et WISHART posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. BRAR et SMOOK, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. GERRARD et WOWCHUK interviennent. M. BUSHIE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* GORDON, U. ASAGWARA, M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. LINDSEY et GERRARD font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à ouvrir au Centre des sciences de la santé une vraie unité de traitement de l'épilepsie de quatre lits, semblable à celle qui vient d'ouvrir en Saskatchewan, dotée d'équipements modernes et de personnel spécialisé dans le traitement de l'épilepsie, comme des neurochirurgiens, des neurologues, des infirmières, du personnel administratif et des techniciens, et à créer officiellement un programme de traitement de l'épilepsie pour veiller à ce que ce personnel spécialisé puisse fournir aux patients des soins coordonnés.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à établir un bureau indépendant du protecteur des aînés pour veiller à ce que les foyers de soins personnels de la province respectent les normes de soins de santé et que les différends soient réglés avant que les résidents de ces foyers ne soient en danger, pour veiller à ce que les résidents reçoivent des soins directs adéquats pour combler leurs besoins fondamentaux et des soins physiques continus en fonction de leurs besoins spécifiques, pour veiller à ce que les besoins en santé mentale nécessaires à la communication et à la socialisation des résidents soient satisfaits au moyen d'un ensemble de programmes avec accompagnement, de suffisamment de personnel sur place pour fournir ces services et d'un accès adéquat aux membres de leur famille, aux aidants familiaux désignés et aux autres visiteurs dans toutes les circonstances raisonnables et pour assurer l'application de mécanismes qui obligent les exploitants à collaborer de façon proactive avec les aidants familiaux désignés qui améliorent les soins offerts pour que ces derniers soient autorisés à visiter leurs proches dans toutes les circonstances raisonnables en vue de fournir aux résidents les soins actifs et le soutien dont ils ont besoin pour leur bien-être émotionnel, leur santé et leur qualité de vie.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à rendre les produits de protection menstruelle accessibles gratuitement dans les écoles publiques et dans le système de soins de santé et à reconnaître qu'une part importante des personnes au Manitoba n'ont pas les moyens d'acheter ces produits essentiels.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à rendre les produits de protection menstruelle accessibles gratuitement dans les écoles publiques et dans le système de soins de santé et à reconnaître qu'une part importante des personnes au Manitoba n'ont pas les moyens d'acheter ces produits essentiels.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la reconnaissance de la stratégie du gouvernement provincial en matière de lutte contre les dépendances sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. WASYLIW où il propose que le projet de loi 71 soit amendé dans le paragraphe 302(1.1) figurant à l'article 15, par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Toutefois, ces renseignements et documents ne peuvent inclure le nom, l'image ni le titre d'un membre du Conseil exécutif.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{me} MARCELINO intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ADAMS
ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FONTAINE
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMONT

LAMOUREUX
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO
MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
MOSES
NAYLOR
NESBITT
PEDERSEN
REYES
SALA
SANDHU
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMITH (Point Douglas)
SMOOK
SQUIRES
WASYLIW
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK.....50

CONTRE

.....0

M. le *ministre* FIELDING propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING ainsi que MM. WASYLIW, MOSES, LAMONT, SALA et ALTOMARE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK.....34

CONTRE

ADAMS
ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE20

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée convient d'adopter les dispositions suivantes :

1. Que l'ordre sessionnel qu'elle a adopté le 8 octobre 2020 et modifié le 19 novembre 2020 et le 3 décembre 2021 soit modifié par substitution, dans le premier paragraphe, à « 1^{er} juin 2021 », de « 2 décembre 2021 ».
2. Que l'Assemblée siège jusqu'à 20 heures le 19 mai 2021 afin de procéder à l'approbation et à la troisième lecture des projets de loi désignés.
3. Que les règles qui suivent s'appliquent à la séance du 20 mai 2021 :
 - a) à 16 heures, le président adjoint interrompt les travaux pour l'application du paragraphe 2(14) du *Règlement* et annonce les projets de loi désignés dans l'ordre annoncé par le leader du gouvernement à l'Assemblée plutôt que celui indiqué au *Feuilleton*;
 - b) à 22 heures, les ministres présentent les motions d'approbation et de troisième lecture à l'égard des projets de loi désignés étant encore à l'étude et le président adjoint met les motions aux voix immédiatement, sans débat; la sonnerie d'appel retentit pendant au plus une minute chaque fois qu'un vote consigné est demandé.

La séance est levée à 17 h 4, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk